REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE D'OULCHES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DE-017-2026

Séance du **24 avril 2026**

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'OULCHES dûment convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Claude MERIOT Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	11
Nombre de conseillers municipaux présents :	09
Nombre de conseillers municipaux votants :	09
Nombre de conseillers municipaux pour :	09

Date de la convocation : 13 avril 2026
Résultat du vote : adoptée

Présents : Claude MERIOT, Bernard RETAILLAUD, Gilles RODIER, Jean-Louis BELIERES, Thierry DEMARS, Louis LAFORGE.
Marie-José VIVIE, Dominique TARDY, Olivia LACIPIERE, Tiphaine FRANCHAISSE.

Absents excusées : Martine JOLIVET.

Madame Dominique TARDY a été élue secrétaire.

OBJET : Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la décision du Maire n° DE-019-2025 en date du 27 juin 2025 de substituer le compte financier unique au compte administratif et compte de gestion à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2026 pour l'ensemble des budgets de la commune ;

Vu le CFU 2025 du Budget Assainissement ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissants ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collextivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée ;

Copie du tableau B1 du CFU :

Accusé de réception en préfecture
036-213601487-20260424-DE-017-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Publié le : 04/05/2026 15:58 (Europe/Paris)
Par : La secrétaire
https://www.intramuros.org/oulches/documents_administratifs/61207

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumule
Recettes	Prévisions budgétaires totales	16 062,00	21 680,00	37 742,00
	Recettes réalisées	16 061,17	20 215,40	36 276,57
	Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	60 060,03	25 247,99	85 308,02
	Dépenses réalisées	11 370,50	20 538,33	31 908,83
	Reste à réaliser	0 00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	4 690,67	- 322,93	4 367,74
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	43 998,03	3 567,99	47 566,02
Solde (investissement) Ou Résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	48 688,70	3 245,06	51 933,76
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	48 688,70	3 245,06	51 933,76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote),

- Approuve à l'unanimité, le CFU 2025 du Budget Assainissement,

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Président de séance,
Claude MIRIOT

Secrétaire de séance
Dominique TARDY

Accusé de réception en préfecture
036-213601487-20260424-DE-017-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Publié le : 04/05/2026 15:58 (Europe/Paris)
Par : La secrétaire
https://www.intramuros.org/oulches/documents_administratifs/61207